

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ (Véhicule prêt à l'emploi)

Nous, soussigné S E G sa, BP 175 Z.I - Route de Niort 85200 FONTENAY-LE-COMTE Cedex, constructeurs de remorques et semi-remorques, certifions :

Que le véhicule prêt à l'emploi :

(2) Dénomination

(D1) Marque SAMRO
 (D2) Type Variante Version ST39WG

PA PS RA RE TA TE VA VE WA WE (1)

(D3) Dénomination commerciale sans objet

(E) Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type : (3)

V K 1 S T 3 9 W G RA 5 0 0 5 5 5

(F1) Masse en charge maximale techniquement admissible(Kg) : (1)

(F2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'état (PTAC) (Kg) : ... (1)(4)

Mention spéciale à porter sur la carte grise

Catégorie (*) :

« TE possible R322- 2, 39 tonnes » (1)

« essieux posés en charge » (1) (uniquement valable pour les versions R*, T* et W*)

(F3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'état (PTRA) : sans objet

(G) Masse en service (G1+75 Kg) : sans objet

(G1) Poids à vide nationale (PV) : 9760 Kg

(J) Catégorie internationale : O4

(J1) Genre national : SREM / ~~SRTC~~ (1)

(J3) Carrosserie (désignation nationale): (1)

BACHE	FGTD	PLATEAU	PTE CONT	PLATEAU / PTE CONT (**)
BENNE	FOURGON	PLSC	SAVOYARD	

(**) Mention spéciale à porter sur la carte grise :

« PTE CONT : PTAC 38 000 Kg »

(K) Numéro de la réception par type : N85.04.123.0

(P1) Cylindrée (cm3) : sans objet

(P2) Puissance net maximale (kW) : sans objet

(P3) Source d'énergie : sans objet

(P6) Puissance administrative (CV) : sans objet

(Q) Rapport puissance/ masse (uniquement pour motorcycle) (kW/kg) : sans objet

(S1) Nombre de place assise (y compris celle du conducteur) : sans objet

(U1) Niveau sonore à l'arrêt (dB[A]) : sans objet

(U2) Régime de rotation du moteur lui correspondant (mn⁻¹) : sans objet

(V7) CO₂ (g/km) : sans objet

(V9) Classe environnementale : sans objet

Est entièrement conforme au type variante version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire (voir nota).

le véhicule sort de nos usines, le

pour être livré à :
 (Nom et adresse de l'acheteur, ou à défaut du concessionnaire)

Fait à Fontenay-le-Comte, le 1.5 DEC. 2005

(cachet et signature)

samro SEG
 La Moteur de la Semi-Remorque
 TÉL. 02 51 63 12 13 / FAX 02 51 69 00 42
 SIEGE SOCIAL : ZI DE JERICHO - Allée du Pont Noget
 85203 FONTENAY-LE-COMTE CEDEX
 SAS AU CAPITAL DE 808 453 EUROS / SIRET 305 836 280 00019
 BOIS LA ROCHE SUR YON 305 836 280
 COCDE NAP: 342 A TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 14 305 836 280

CARACTÉRISTIQUES PARTICULIÈRES (3)

- Type de pneumatiques : (1)

Tout changement de dimensions de pneumatiques, nécessite un reparamétrage de l'EBS ou du correcteur de freinage.

- Empattement (Pivot d'attelage - Axe tridem)(4.8 m - maxi 8.15m) : 7,450 m

- Entraxe essieux (Essieu 1 - Essieu 2)(mini 1.15m - maxi 2.00m) : 1,310 m

- Entraxe essieux (Essieu 2 - Essieu 3)(mini 1.15m - maxi 2.00m) : 1,310 m

- Porte à Faux avant depuis pivot d'attelage (maxi 2.04m) : 2,060 m

- Porte à Faux arrière à partir de l'axe du tandem (mini 1.7 m - maxi 5.74m) : 4,550 m

- Dispositifs anti-encastrement arrières par un hayon élévateur OUI NON (1)

- Dispositifs anti-projections OUI NON (1)

- Anti-bloqueur de roues : ABS EBS (1)

Marque : HALDEX WABCO KNORR (1)

Configuration: 2S/2M 4S/2M 4S/2M+1 4S/3M 6S/3M (1)

(*) Catégorie selon A.M. du 27/12/1972 modifié
 (1) Les caractéristiques de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation.
 (2) Impérativement lors de la vente.
 (3) Avec l'option EREM avec PTE CONT, le PTAC peut être fixé à 38 tonnes sans l'autorisation spéciale prévue à l'article R433-1 du code de la route (catégorie B)
 (4) Le poids du véhicule ne peut être interprété comme une condition suffisante à l'octroi d'une autorisation de transports exceptionnels, cette dernière ne pouvant être accordée qu'aux seuls véhicules dont les dimensions excèdent les limites réglementaires lorsqu'ils transportent des objets indivisibles.
 (5) Le présent certificat de conformité du véhicule remorqué désigné ci-dessus, il doit être joint au présent certificat le procès verbal de réception par type.
 (6) Le transport de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R 312-1 à R 312-25 et R 314-1 à P 317-7, R317-15 à R317-17 et R318-1 à R318-5 du code de la route doit être déclaré à la Préfecture.
 (7) Le présent certificat de conformité doit faire l'objet d'une réception à titre isolé par le Service en charge des réceptions.